

APPEL A CANDIDATURES

RETRANSMISSION DES MATCHS DE L'EURO 2020 SUR ECRAN GEANT A LA LOUVIERE

1) Contexte et cadre général

Depuis 2014, l'asbl Syndicat d'initiative de La Louvière et la Ville organisent une retransmission sur écran géant de certains matchs du Mondial ou de l'Euro. Cette organisation est une véritable fête populaire qui permet au public de se rassembler pour vivre ces moments sportifs.

L'asbl Syndicat d'Initiative de La Louvière en collaboration avec la Ville de La Louvière souhaite pour la prochaine édition, confier la gestion de cet évènement à un opérateur externe (ASBL, association ou société privée). Ce dernier sera alors chargé d'organiser la retransmission des matchs sur écran géant en centre-ville selon divers critères.

2) Description du projet

Critères généraux

Les prestations attendues sont l'organisation, l'implantation et la gestion de la retransmission des matchs des équipes belge et italienne (en cas de qualification) lors de l'Euro 2020 du vendredi 12 juin au dimanche 12 juillet sur écran géant sur la place communale de La Louvière. Le porteur de projet doit être une asbl, une association ou une société privée.

Critères spécifiques

Complémentairement aux critères généraux et dans le strict respect de ceux-ci, les projets doivent répondre aux critères suivants :

- organiser les retransmissions place communale
- diffuser au minimum les matchs des équipes belge et italienne en cas de qualification
- offrir une gratuité complète d'accès au public
- utiliser un écran de minimum 18 m² et d'une résolution minimum P6
- se conformer aux prescriptions imposées relatives aux droits de retransmission
- utiliser des gobelets réutilisables
- se référer au service Animation de la Cité de la Ville de La Louvière pour obtenir toutes les autorisations du Collège ou du Bourgmestre. La participation du porteur de projet aux réunions préparatoires est nécessaire.
- assurer la sécurité du site et respecter et appliquer les conditions de sécurité qui seront imposées par la police, la Ville et le PLANU
- se coordonner avec l'asbl Maison du Sport et la Ville pour permettre le départ du jogging de La Louvière le dimanche 21 juin 2020

Les projets proposés peuvent comporter d'autres activités telles que la diffusion d'autres matchs ou d'autres activités (films, after work, ...). Ces activités seront elles aussi soumises à autorisation.

Le partenaire sélectionné sera responsable de la gestion du site et de l'organisation totale de l'évènement :

- La gestion des bars et foodtrucks
- La sécurité
Des impositions relatives à la sécurité pourront être imposées au porteur de projet et ce, selon les décisions qui seront prises lors des réunions préparatoires avec le Syndicat d'initiative et la Ville.
- La communication
Le logo de la Ville de La Louvière devra être repris sur tous les supports de communication.
- Le sponsoring
Le prestataire choisi aura le droit de faire appel à des sponsors et de gérer l'espace publicitaire sur le site de l'évènement. Cependant, tout sponsor devra être validé par l'asbl Syndicat d'initiative et la Ville.
- La salubrité
Le site devra être nettoyé entre chaque match (ou autres activités autorisées).
- Le matériel
Le matériel présent sur le site sera sous la responsabilité du porteur de projet. Du matériel (barrières nadar, praticables, chaises et tables, extincteurs) pourra éventuellement être prêté par la Ville selon certaines conditions et en fonction des disponibilités.
- Les sanitaires
Le projet doit absolument comporter un nombre suffisant de toilettes sur le site dont une toilette PMR.
- Les assurances adéquates relatives au personnel et au matériel doivent être contractées par le porteur de projet pour toute la période de l'évènement.
- Des horaires de fermeture pourront être imposés selon les avis des services de secours.
- Tous les frais relatifs à l'organisation de l'évènement seront à charge du porteur de projet sélectionné (sabam, rémunération équitable, location de matériel, frais de gardiennage, ...)

3) Modalités de selection des projets

L'asbl Syndicat d'initiative examinera les projets reçus et désignera le partenaire sélectionné. Un classement des projets sera réalisé, motivé en référence aux critères et conditions définis dans le présent appel.

Les critères suivants seront également pris en considération dans l'analyse :

- la qualité des activités proposées
- le caractère esthétique et fonctionnel
- les caractéristiques environnementales
- les considérations d'ordre social
- l'expérience du porteur de projet en matière d'organisation d'évènement

4) Attribution de la subvention

Un budget sera attribué au partenaire sélectionné en fonction de l'analyse du projet remis. Une convention sera signée entre l'asbl Syndicat d'Initiative de La Louvière et le partenaire choisi, celle-ci reprendra les obligations de chaque partie.

Le montant de la subvention sera alloué comme suit :

- 75 % du montant alloué dans les 15 jours de la signature de la convention
- 25 % au terme du projet dans les 15 jours de la remise des pièces justificatives des frais engagés

5) Constitution du dossier et échéance

Le dossier doit être remis pour le 30 novembre 2019 et comprendre les éléments suivants :

- le formulaire d'identification (voir modèle)
- un descriptif des activités proposées et les motivations
- les statuts de l'asbl, de l'association ou de l'entreprise
- un budget prévisionnel des recettes et des dépenses relatif au projet
- les comptes annuels les plus récents

Ce dossier est à envoyer à :

Stéphanie Meunier
ASBL Syndicat d'Initiative de La Louvière
Hôtel de Ville – place communale 1
7100 La Louvière
Tél : 064/277903
Mail : smeunier@lalouviere.be

APPEL A CANDIDATURES
RETRANSMISSION DES MATCHS DE L'EURO 2020 SUR ECRAN GEANT A LA LOUVIERE

Formulaire d'identification

- 0 association
- 0 ASBL
- 0 Entreprise

Dénomination :

Adresse :

Représentants légaux :

1er représentant

Nom :

Adresse :

Qualité :

N°tél :

Email :

2ème représentant

Nom :

Adresse :

Qualité :

N°tél :

Email :

3ème représentant

Nom :

Adresse :

Qualité :

N°tél :

Email :